

Liberté Égalité Fraternité

#### ADOPTER UNE APPROCHE BÂTIMENT BAS CARBONE

F.Bourgeois le 16/03/2023

## **Préambule**

Pour les bâtiments, il est possible à ce jour :

- D'évaluer leur consommation d'énergie (kWh) et émissions de gaz à effet de serre (GES)
- D'élaborer une stratégie de réduction des kWh et GES.
- Pour l'hospitalier/médico-social, il n'existe pas réellement de performances réglementaires à atteindre...à ce jour.
  - .. la réduction relative de consommation du décret tertiaire est néanmoins applicable.

# Évaluer ses consommations d'énergie et émissions de GES en kWh/m².an et kCO₂/m²

Poste de consommation/émissions	Rtex	RT2012	RE2020	Décret 3re
Сер				
Chauffage	X	X	X X	Seuils en énergie finale
ECS	X	X	X X	
Éclairage	X	Χ	X X	
Auxiliaires (ventilation, etc)	X	X	X X	
Refroidissement	X	Χ	X X	
Éclairage et ventilation des parkings			X X	
Ascenseurs et escalators			X X	
Compensation inconfort thermique			X X	
Autres usages spécifiques (AUS)	Non – méthodes spécifiques			Seuils en énergie finale
Émission GES (énergie et construction)	non	non	oui	non

# **Évaluer ses consommations d'énergie et émission de GES**Commentaires

- Les **autres usages spécifiques** comprennent tous les autres postes de consommation d'énergie qui ne sont pas compris dans la RT (ordinateurs, matériels médicaux, équipements de cuisine/bouilloires/cafetières, etc..).
- La RE2020 **n'entrerait** en vigueur pour les bâtiments ou parties de bâtiment hospitaliers et médico-sociaux qu'en mi-2023 avec une **simple obligation de calcul** pour les émissions de GES (pas de seuil d'émissions maximum réglementaire). Pour le moment, la RT2012 s'applique encore.
- Attention, la RE2020 est déjà applicable pour les bâtiments ou parties de bâtiment de bureaux et logements! La distinction est parfois délicate. Un bâtiment peut être partiellement « hospitalier/médico-social » et partiellement « bureaux » ou « logement ».
- Pour l'évaluation des émissions de GES des réhabilitations, il existe 2 labels non réglementaires : Label BBCA rénovation de l'association BBCA et Label bas Carbone du CSTB.

# Élaborer une stratégie de réduction

Pour l'énergie et les AUS, les émissions de GES =

Consommations en kWh x émissions de CO2/kWh

- Les moyens de réductions appartiennent à deux grandes catégories :
  - La réduction des consommations
  - L'utilisation d'énergie moins carbonées

### Élaborer une stratégie de réduction Exemples

- En réduisant les consommations d'énergie (kWh) :
  - Isolation : pour diminuer le chauffage
  - Équipements moins consommateurs : pour diminuer AUS
  - Lampes LED : pour réduire les consommations d'éclairage.
- En utilisant des énergies moins carbonées (kCO2/kWh) :
  - Raccordement au RCU: pour réduire l'empreinte carbone du chauffage ou ECS.
  - Production d'eau chaude solaire : pour réduire l'empreinte carbone du chauffage ou ECS.

#### Élaborer une stratégie de réduction Exemples

- Pour les matériaux de construction :
  - Émissions de GES = quantité mise en œuvre x impact à l'unité
- Deux solutions pour réduire les émissions :
  - Réduire les quantités (économie d'espace)
  - Réemploi de matériaux (Eges = 0)
  - Utiliser des matériaux moins émissifs :
    - Matériaux biosourcés (carbone biogénique) : bois, paille, chanvre.
    - Bétons bas carbone.
      - ..... peu d'exemples en hospitalier/médico-social.

### Une réglementation encore peu contraignante.

- La RE2020 ne fixera probablement pas de seuil maximum aux émissions de GES pour la construction des bâtiments hospitaliers.
- Le décret tertiaire ne définit pas de seuil maximum de consommation d'énergie finale globale, mais les réductions relatives (par rapport à celles de l'année de référence) restent valables : -40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050.

#### Exemple à Villefranche/Saone

un pôle de consultations de chirurgie et d'anesthésie en modulaire bois.



#### Exemple à Villefranche/Saone

un pôle de consultations de chirurgie et d'anesthésie en modulaire bois.



## Les biosourcés

Bois

Paille

Chanvre

Bien d'autres



## Réemploi

